



Sinistre automobile en stationnement

Par **valerie tapon**, le **06/01/2011 à 09:52**

Bonjour,
J'étais chez un ami et en repartant de chez lui, mon véhicule était tout enfoncé sur le côté. La personne qui a fait ça est partie comme un voleur et je ne l'ai pas identifié car je n'ai rien vu. Je voulais savoir si je porte plainte contre x, n'étant assurée qu'au tiers si je serais remboursée de mes frais de réparation et si j'aurais du mallus.
Quelle procédure adapter? Dois-je porter plainte au commissariat? De quel délais je dispose pour le faire?

Par **chris_ldv**, le **06/01/2011 à 10:06**

Bonjour,
Comme vous êtes assurée au tiers vous ne serez pas remboursée par votre assurance.
Porter plainte vous sera utile si l'auteur des dégâts est identifié, ce qui semble peu probable.
Cordialement,